



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°13-13

Relative au devenir du Centre multi-services de Awala-Yalimapo

Séance du 04/02/13 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 21/02/13
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 04/02/13

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 votants : 06

L'an deux mil treize, le jeudi vingt un à dix sept heures quinze minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Felix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Le conseiller : Alain GIPET - Stéphane APPOLINAIRE - Hervé ROBINEAU

ABSENTS : Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES - Mirka ALEXANDRE - Laëtitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARIE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CBCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que par correspondance du 25 janvier dernier, le Président de la CCOG nous faisait part des éléments de réflexions et de propositions concernant le Centre Multi-Services de la commune :

« ... Force est de constater que depuis son achèvement en 2008, le bâtiment est sous exploité et occupé à ce jour uniquement par le libre service et son logement, ainsi que par les services communaux pour la réalisation d'une exposition sur le patrimoine, malgré les multiples appels à projets. Aucun autre porteur de projet n'a concrétisé de demandes de location.

Malgré notre attachement à la vocation initiale de ce bâtiment pour créer un pôle d'activité commerciale et de service à proximité de la Mairie et du bureau de poste, toutefois face à la situation actuelle, s'offre une opportunité de vente à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Guyane (ADPEP) qui s'est portée acquéreur de cet ensemble immobilier en conservant le locataire actuel du libre-service, avec son logement.

Par ailleurs, en contre-partie de la vente de ce bâtiment, la CCOG pourrait participer à la réalisation d'un autre projet, soit par le portage d'une nouvelle opération de développement économique ou la participation sous forme de fonds de concours à un projet existant au niveau de la mairie à définir... ».

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

**Le Conseil municipal,
Oui, à l'exposé du maire,**



Après avoir délibéré ;

Confirme son attachement à la vocation initiale, à savoir économique, du Centre Multi-Services de Awala-Yalimapo.

Demande à la CCOG de ne pas céder le bâtiment et de continuer malgré tout à lancer des appels à projets supplémentaires.

Demande la régularisation rapide de la partie foncière liée au bâtiment.

Autorise M. le Maire ou son représentant à négocier ce dossier et prendre toute décision nécessaire et à signer éventuellement tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

